



Dix questions à...

Jean-Louis Badier

Entretien avec le président de la Mutualité française de l'Aube à l'occasion du centenaire de la création des premiers établissements mutualistes troyens (pharmacie et dispensaire).

LVEC : La Mutualité française de l'Aube fête en 2009 ses 100 ans au service de la santé. En un siècle, la société française a évolué. Tout ou presque a changé dans notre pays depuis 1909. Les buts d'origine sont-ils toujours d'actualité ?

Jean-Louis Badier : À l'origine, les sociétés de secours mutuels permettaient aux ouvriers l'accès aux soins et aux médicaments.

Aujourd'hui, l'offre de soins s'est étoffée, mais c'est toujours l'accès aux soins pour tous qui nous préoccupe.

Pour faciliter cet accès, les mutualités départementales ont mis en place dans leur aire géographique d'implantation des services ou œuvres mutualistes : pharmacies, centres médicaux, centres dentaires, centres d'optique, etc. La Mutualité française de l'Aube a donc très tôt répondu à ces besoins en ouvrant des officines mutualistes et des "dispensaires" médicaux-dentaires.

L'ambition de la mutualité était, certes, de répondre aux besoins sanitaires et sociaux insatisfaits, mais aussi, de pourvoir à « l'élévation morale » de ses membres ; l'aspect éducation populaire prend ici toute son importance.

Quand nous affirmons que « la santé n'est pas un marché », quand nous agissons concrètement pour mettre en place des actions de prévention, que faisons-nous d'autre que de participer à l'information et à la formation de nos adhérents afin qu'ils puissent devenir des citoyens responsables ? Sous d'autres formes qu'il y a un siècle, nous continuons à assurer un rôle d'éducation populaire qui nous semble plus que jamais indispensable.

LVEC : Aujourd'hui l'offre a donc évolué ?

J.-L. B. : L'offre tant publique que privée s'est diversifiée et complexifiée. Le soin est devenu un objet de consommation

au même titre que les autres dans une société dominée par le marché.

Notre ambition est de faire en sorte que les dérives de la société de consommation soient pour le moins atténuées en matière de santé. Ainsi, si nos œuvres, appelées SSAM (Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes) ont pour mission d'offrir du soin de premier recours, elles ont aussi pour mission de montrer qu'il est possible d'offrir une prestation de qualité à un tarif abordable.

Pour les mutuelles, les SSAM de la Mutualité de l'Aube doivent être le témoin qui leur sert de référence pour passer des conventions avec des prestataires de services libéraux. Notre rôle de "modérateurs" du marché de la santé est donc double : par des tarifs "bas" permettre l'accès aux soins, par un bon rapport qualité/prix, servir de témoin, de référent.

LVEC : Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'évolution des services offerts ?

J.-L. B. : En matière de soins dentaires, par exemple, les exigences générées par l'évolution dans le domaine de la sécurité sanitaire nécessitent des investissements matériels et humains conséquents. Les coûts sont tels que, pour amortir ces investissements, il faut envisager de les partager entre plusieurs praticiens. Ainsi, notre innovation de pratique de l'art dentaire à partir d'une équipe de praticiens nous permet d'être à la pointe de la technologie en matière d'hygiène et de stérilisation.

En effet, nous avons lancé, il y a un peu plus d'un an maintenant, un projet de traçabilité par code barres qui nous permet aujourd'hui de « tracer », c'est-à-dire connaître l'opérateur, la date et l'heure et les éléments de validité de toutes les étapes de la chaîne de stérilisation. Ce processus est progressivement étendu à l'ensemble des